

PROVINCE DE QUÉBEC
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
005 – École secondaire La Frontalière

001

Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école secondaire La Frontalière, tenue sous la présidence de madame Karo Madore, le 29 octobre 2024, à 18 h, à la salle de conférence.

Présences :

Parents : François Lessard; Pierre-Luc Lussier; Hélène Gagnon, Lisa Veilleux; Karo Madore (*arrivée 18 h 43*);

Personnels : Clara Prin; Kassandra Côté Charest; Sylvain Véronneau, Claudia Marchand; Mélanie Paquette;

Élève(s) : Ashley Courmoyer Nadeau (présidente); Sara-Ève Madore (vice-présidente);

représentant(s) communauté : Aucun

Direction : Geneviève Crête;

Secrétaire : Kassandra Côté Charest.

Absence(s) : Aucune

MOT DE BIENVENUE

Madame Geneviève Crête souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement et ouvre la rencontre.

1. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE RENCONTRE

Sur la proposition de Mélanie Paquette, il est convenu d'attribuer le poste de secrétaire des séances du conseil d'établissement 2024-2025 à madame Kassandra Côté Charest. Elle accepte le mandat.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Lisa Veilleux, il est résolu de procéder à l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CE005-24-001

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUIN 2024

Sur la proposition de François Lessard, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 19 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CE005-24-002

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

6.4 *Projet Éducatif* : Les données manquantes ont été ajoutées, le projet éducatif final est remis aux membres et madame Crête explique les données insérées.

Sur la proposition d'Hélène Gagnon, il est résolu d'amender le projet éducatif joint en annexe *CET005-2024-2025-003* du présent procès-verbal, en ajoutant les nouvelles données manquantes et d'en faire l'adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CE005-24-003

KM/Cg

5. FORMATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Élection à la présidence et désignation d'une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs de cette personne en cas d'absence ou empêchement (art.60)

Monsieur François Lessard propose madame Karo Madore au poste de président(e).

Madame Karo Madore accepte le poste de présidente du conseil d'établissement 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CE005-24-004

Monsieur Pierre-Luc Lussier propose au poste de vice-président monsieur François Lessard.

Monsieur Lessard accepte la vice-présidence du conseil d'établissement 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CE005-24-005

6. INFORMATIONS EN LIEN AVEC LES POUVOIRS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

6.1 Loi sur l'instruction publique (articles 42 à 95)

Document à consulter;

<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/l-13.3>

6.2 Dénonciation des conflits d'intérêts, LIP, art.70

Le document est remis afin de mentionner ce qui pourrait créer un conflit d'intérêts.

6.3 Formation obligatoire à l'intention des membres des conseils d'établissement

<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire>

7. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public

8. ÉTUDES DES DOSSIERS COURANTS

OBJETS D'ADOPTION

8.1 Dépôt des règles de régie interne

Sur la proposition d'Hélène Gagnon, il est résolu d'approuver les règles de régie interne, joint en annexe. CET005-2024-2025-006 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CE005-24-006

8.2 Calendrier des rencontres

Sur la proposition de Mélanie Paquette, il est résolu d'adopter le calendrier des rencontres, joint en annexe CET005-2024-2025-007 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CE005-24-007

KM/CG

8.3 Campagne de financement

Les campagnes de financement seront approuvées à une rencontre extraordinaire ultérieure en visioconférence. Il y aura un document avec une vue d'ensemble, avec l'optique de respecter les autres campagnes à l'interne. Un formulaire de sondage de disponibilité sera envoyé pour trouver un moment de la rencontre.

OBJETS D'APPROBATION

8.4 Activités éducatives

Sur la proposition de François Lessard, il est résolu d'adopter les activités éducatives dans le document joint en annexe *CET005-2024-2025-008* du présent procès-verbal.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

CE005-24-008

8.5 Contenu en orientation scolaire et professionnel COSP

Sur la proposition de Pierre-Luc Lussier, il est résolu d'approuver le COSP joint en annexe *CET005-2024-2025-009* du présent procès-verbal.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

CE005-24-009

OBJET DE CONSULTATION

8.6 Acte d'établissement

La direction informe des locaux utilisés par les autres organismes.

7. INFORMATION DE LA DIRECTION

7.1 Règles relatives aux critères d'inscription des élèves dans les écoles 2025/2026

Document démontré à l'écran;

7.2 Listes des services éducatifs offerts

Document démontré à l'écran;

8. INFORMATION DES ÉLÈVES

Mademoiselle Sara-Ève Madore mentionne que la nouvelle formule de la fête de la rentrée a attiré un beau taux de participation. Défi entre classes apprécié par les élèves.

Journée thématique sport organisée trop tôt, à faire plus tard dans l'année.

Les activités d'Halloween; maison hantée en 2 parties, Kahoot, concours de costume, concours deviner le nombre de bonbons.

9. INFORMATION DES MEMBRES DU PERSONNEL

Claudia Marchand mentionne que la période d'étude est un gros changement pour les enseignants également, beaucoup d'adaptation pour tous.

Sylvain Véronneau mentionne que les activités parascolaires sont toujours en essor, toutes les activités vont bien, ajout du Volley-ball équipe de garçon.

Kassandra mentionne que pour les membres du secrétariat plusieurs demandes de changement d'horaire ont été apportées, que les membres de la cafétéria réussissent à offrir la demande de repas, il pourrait être à revoir quelques ajustements en général, mais un bel ajout à l'école.

10. INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur François Lessard mentionne que la première rencontre a eu lieu.
Élaboration des membres du comité.

11. INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

6.2 Nomination des représentants de la communauté

Mention des personnes pouvant représenter la communauté; sonder en premier lieu l'organisme CJE, la Mayz et la MRC.

12. CORRESPONDANCE

Présentation d'une lettre du comité de parents.

13. AUTRES SUJETS

Portes ouvertes de la Frontalière auront lieu le 7 novembre de 17 h à 19 h 30.

14. QUESTION DU PUBLIC

Aucun public

15. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE : LE MARDI 28 JANVIER 2025

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition d'Hélène Gagnon, il est résolu d'adopter la levée de l'assemblée à 20 h 09.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

CE005-24-010

Karo Madore

Catherine Gagnon

Karo Madore, président(e)

Catherine Gagnon, direction d'établissement

KM/Cg

MISSION DE L'ÉCOLE : Instruire, socialiser, qualifier

VISION : La Frontalière soutient la réussite des élèves en proposant un milieu de vie accueillant et inspirant qui forme les citoyens de demain!



DÉPASSEMENT

Capacité d'élargir ses propres limites dans le cadre de la réalisation d'un projet de vie et d'en être fier.

ADAPTATION

Capacité de tenir compte des besoins des autres dans nos paroles et nos gestes en faisant preuve d'ouverture.



RESPECT

Souci d'établir et de conserver des liens harmonieux avec les autres et de préserver son environnement.

ENGAGEMENT

Capacité de se mobiliser pour la réalisation d'un projet que l'on juge suffisamment important pour y consacrer de façon durable ses énergies.



CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE LA FRONTALIÈRE

L'école et son milieu

Située au cœur de la dynamique ville de Coaticook (indice 7 IMSE), l'école secondaire La Frontalière est un établissement scolaire qui a développé, au fil des ans, un fort sentiment d'appartenance et de collaboration avec ses partenaires et les divers membres de la communauté.

Notre clientèle, en provenance de toute la MRC de Coaticook, est en hausse depuis quelques années en raison, entre autres, d'un accompagnement répondant aux besoins des élèves, de la variété des parcours offerts, du nombre d'activités scolaires et parascolaires disponibles ainsi que d'une transition harmonisée du passage du primaire vers le secondaire.

Nos élèves

Les élèves de La Frontalière proviennent tant d'un milieu rural que d'un milieu urbain.

Un « Portrait de la MRC de Coaticook » publié en février 2022 nous donne quelques informations pertinentes sur notre clientèle scolaire :

- 28% de nos élèves accèdent à la formation professionnelle (FP) après 7 ans au secondaire
- 25% des élèves sont considérés comme défavorisés
- La plus haute qualification souhaitée par les élèves en 2017 est un DES à 11,7%; un DEP à 25,4%; un DEC général ou technique à 19,1%; un Baccalauréat à 20,5%; une Maîtrise à 12%; un Doctorat à 11,4%
- Par ailleurs, seulement 15,8% des jeunes de 15 à 24 ans de la MRC de Coaticook obtiennent un diplôme d'études collégiales ou universitaires

Une augmentation des problèmes de santé mentale est perçue chez nos élèves; cette observation est d'ailleurs confirmée par l'enquête sur la santé psychologique des jeunes publiée en 2023 par la Dre Mme Mélissa Généreux et son équipe de recherche. Dans cette optique, notre partenariat avec les nombreux acteurs communautaires (le CSSS de la MRC, la Maison des jeunes, l'Éveil, le CJE, etc.) qui œuvrent auprès des jeunes est sans l'ombre d'un doute une force de notre école.

Notre personnel

L'ensemble de notre personnel s'efforce de rendre la vie des élèves agréable. La Frontalière est d'ailleurs réputée pour offrir un milieu de vie dynamique, accueillant et harmonieux. Aussi, la réussite de tous les élèves est au cœur des nombreux services offerts par les membres du personnel (enseignement, tutorat, services professionnels et techniques, cafétéria, bibliothèque, entretien, activités étudiantes, etc.), et ce, tout au long de l'année scolaire.

Nos projets particuliers

Les élèves de premier cycle peuvent profiter des voies « Plein air », « Summum sports » et « Anglais enrichi ». De plus, l'anglais enrichi est offert de la première à la cinquième secondaire.

En 2024-2025, tous les élèves de l'école profiteront de l'ajout d'une 5^e période par journée de classe. Les 6 périodes d'étude supervisées et les 3 périodes « perso » (choix d'une activité parmi une liste proposée) ajoutées à l'horaire permettront aux élèves d'améliorer leur réussite scolaire et de rehausser leur motivation.

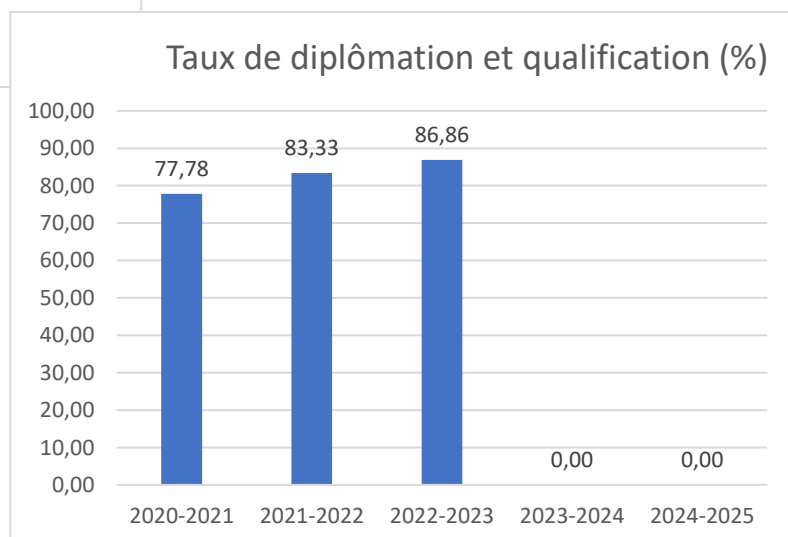
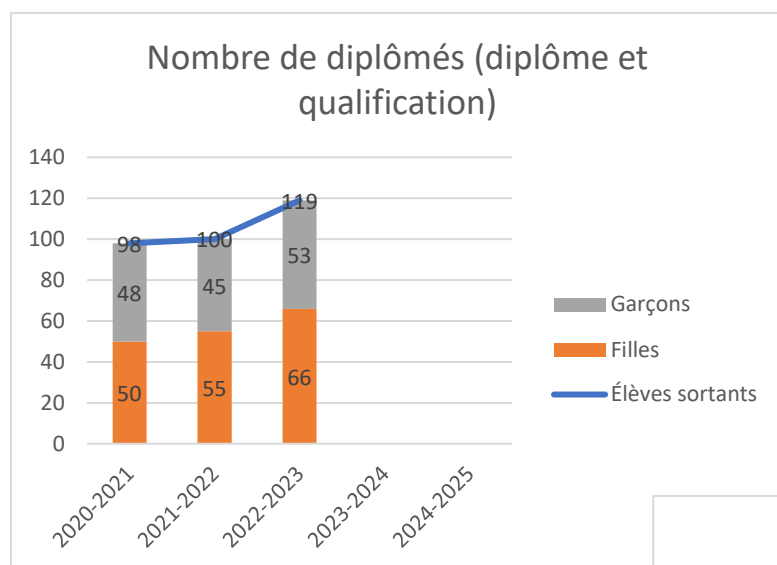


Taux de réussite : résultats au sommaire en 2023-2024 :

F : Filles

G : Garçons

Matières	1 ^{re} secondaire (%)		2 ^e secondaire (%)		3 ^e secondaire (%)		4 ^e secondaire (%)		5 ^e secondaire (%)		Total (%)
Français	82.6	F : 85	86	F : 95	91.4	F : 93	90.6	F : 92	94	F : 89	88% 74/619 élèves en échec dont 5 élèves en sec.5
		G : 80		G : 78		G : 89		G : 90		G : 100	
Mathématique	93	F : 95	83	F : 83	90	F : 95	91	F : 93	93	F : 93	90% 66/632 élèves en échec
		G : 92		G : 83		G : 85		G : 89		G : 94	
Anglais	92	F : 93	85	F : 84	91.5	F : 97	98	F : 99	100	F : 100	92.7% 47/647 élèves en échec
		G : 91		G : 87		G : 85		G : 97		G : 100	
Histoire	84	F : 81	92	F : 92	84	F : 86	92	F : 96			87.9% 36/297 élèves en échecs (sec.1-2) 88.2% 30/225 élèves en échecs (sec.3-4)
		G : 87		G : 92		G : 81		G : 87			
Sciences	85	F : 81	97	F : 96	88	F : 92	ST : 97	F : 98	Chimie et Physique 100		ST : 91.3% 42/481 élèves en échec ATS : 86.2% 8/58 élèves en échec
		G : 88		G : 99		G : 83	ATS : 86	G : 96		G : 96	



ORIENTATIONS, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES PROPRES À L'ÉCOLE

ENJEU 1 La réussite globale de chaque élève																											
ORIENTATION Offrir un milieu éducatif favorisant la réussite globale des élèves																											
Objectifs	Cible 2027	Situation actuelle	Indicateurs																								
Maintenir ou augmenter les taux de réussite, de diplomation et de qualification	Augmenter à 90% le taux de sortie avec diplôme ou qualification	Données 2022-2023 Sortie avec diplôme ou qualification : 86.9% (119/137 élèves) 90.4% soit 66/73 filles 82.8% soit 53/64 garçons	Taux de sortie avec diplôme ou qualification <i>(source : Bilan 2 – indicateurs nationaux)</i>																								
	Augmenter à 90% le taux de réussite des garçons ou maintenir le taux si déjà supérieur à 90%	Données 2023-2024 Taux de réussite des garçons pour les matières de tous les niveaux	Taux de réussite des garçons pour les matières de tous les niveaux <i>(source : Power BI résultats finaux par discipline – sexe masculin)</i>																								
	<table border="1"> <tr><td>Français</td><td>90%</td></tr> <tr><td>Math</td><td>90%</td></tr> <tr><td>Anglais</td><td>92%</td></tr> <tr><td>Sciences</td><td>90.7%</td></tr> <tr><td>Histoire</td><td>90%</td></tr> </table>	Français	90%	Math	90%	Anglais	92%	Sciences	90.7%	Histoire	90%	<table border="1"> <tr><td>Français</td><td>87.4%</td></tr> <tr><td>Math</td><td>88.6%</td></tr> <tr><td>Anglais</td><td>92%</td></tr> <tr><td>Sciences</td><td>90.7%</td></tr> <tr><td>Histoire</td><td>86.8%</td></tr> </table>	Français	87.4%	Math	88.6%	Anglais	92%	Sciences	90.7%	Histoire	86.8%					
	Français	90%																									
Math	90%																										
Anglais	92%																										
Sciences	90.7%																										
Histoire	90%																										
Français	87.4%																										
Math	88.6%																										
Anglais	92%																										
Sciences	90.7%																										
Histoire	86.8%																										
Augmenter de 5% le taux de réussite des élèves avec PI pour les matières de tous les niveaux ayant un résultat d'au moins 66%	Données 2023-2024 Taux de réussite des élèves avec PI pour les matières de tous les niveaux ayant un résultat d'au moins 66% (#élèves ayant au moins 66% / #élèves total)	Taux de réussite des élèves avec PI pour les matières de tous les niveaux ayant un résultat d'au moins 66% <i>(source : Power BI résultats finaux par discipline – avec PI)</i>																									
<table border="1"> <tr><td>Français</td><td>55%</td></tr> <tr><td>Math</td><td>69%</td></tr> <tr><td>Anglais</td><td>65.5%</td></tr> <tr><td>Sciences</td><td>66.5%</td></tr> <tr><td>Histoire</td><td>64%</td></tr> </table>	Français	55%	Math	69%	Anglais	65.5%	Sciences	66.5%	Histoire	64%	<table border="1"> <tr><td>Français</td><td>50%</td><td>(75/149)</td></tr> <tr><td>Math</td><td>64%</td><td>(101/157)</td></tr> <tr><td>Anglais</td><td>60.5%</td><td>(98/162)</td></tr> <tr><td>Sciences</td><td>61.5%</td><td>(83/135)</td></tr> <tr><td>Histoire</td><td>59%</td><td>(82/139)</td></tr> </table>	Français	50%	(75/149)	Math	64%	(101/157)	Anglais	60.5%	(98/162)	Sciences	61.5%	(83/135)	Histoire	59%	(82/139)	
Français	55%																										
Math	69%																										
Anglais	65.5%																										
Sciences	66.5%																										
Histoire	64%																										
Français	50%	(75/149)																									
Math	64%	(101/157)																									
Anglais	60.5%	(98/162)																									
Sciences	61.5%	(83/135)																									
Histoire	59%	(82/139)																									
Augmenter à 90% le taux de réussite au sommaire pour les matières de tous les niveaux ou maintenir le taux si déjà supérieur à 90%	Données 2023-2024 Taux de réussite au sommaire pour les matières de tous les niveaux	Taux de réussite au sommaire pour les matières de tous les niveaux <i>(source : Power BI résultats finaux par discipline)</i>																									
<table border="1"> <tr><td>Français</td><td>90%</td></tr> <tr><td>Math</td><td>90%</td></tr> <tr><td>Anglais</td><td>92.7%</td></tr> <tr><td>Sciences</td><td>90%</td></tr> <tr><td>Histoire</td><td>90%</td></tr> </table>	Français	90%	Math	90%	Anglais	92.7%	Sciences	90%	Histoire	90%	<table border="1"> <tr><td>Français</td><td>88%</td></tr> <tr><td>Math</td><td>90%</td></tr> <tr><td>Anglais</td><td>92.7%</td></tr> <tr><td>Sciences</td><td>88.8%</td></tr> <tr><td>Histoire</td><td>88%</td></tr> </table>	Français	88%	Math	90%	Anglais	92.7%	Sciences	88.8%	Histoire	88%						
Français	90%																										
Math	90%																										
Anglais	92.7%																										
Sciences	90%																										
Histoire	90%																										
Français	88%																										
Math	90%																										
Anglais	92.7%																										
Sciences	88.8%																										
Histoire	88%																										

ENJEU 2

Un milieu de vie et d'apprentissage accueillant et sécuritaire

ORIENTATION

Offrir un milieu de vie et d'apprentissage innovant, stimulant, sain et sécuritaire

Objectifs	Cible 2027	Situation actuelle	Indicateurs
Mettre en place une structure d'accueil efficace pour tous les employés	<p>100% des membres du personnel de moins de 5 ans seront satisfaits de leur accueil et de leur intégration.</p> <p>100% des motifs de départ ne sont pas liés à l'insatisfaction concernant l'accueil et l'intégration.</p>	<p>Données 2022-2023</p> <p>Taux de satisfaction du personnel de moins de 5 ans au regard de la procédure d'accueil et d'insertion professionnelle dans le sondage annuel</p> <p>-95% du personnel enseignant se dit satisfait.</p> <p>-Donnée inconnue pour personnel de soutien et personnel professionnel</p> <p>-Motif de départ : non-consigné</p>	<p>Taux de satisfaction du personnel de moins de 5 ans au regard de la procédure d'accueil et d'insertion professionnelle.</p> <p><i>(source : bilan annuel des enseignants avec l'enseignante intégratrice)</i> <i>(source : sondage annuel auprès des employés de soutien et personnel professionnel)</i> <i>(source : sondage d'évaluation des motifs de départ)</i></p>
Maintenir et bonifier l'offre de formation pour répondre aux aspirations de tout le personnel	<p>Maintenir les structures collaboratives actuelles et en développer de nouvelles</p> <p>100% des membres du personnel suivront annuellement une formation</p>	<p>Données 2022-2023</p> <p>2 équipes de travail collaboratif sont actuellement en place : Français et Adaptation scolaire.</p> <p>Des enseignants (sciences, mathématique et classes d'appoint) ont manifesté leur intérêt pour la mise en place de groupes collaboratifs pour l'année 2024-2025.</p> <p>Taux de participation du personnel à au moins une formation : donnée inconnue</p>	<p>Nombre de groupes de collaboration <i>(source : groupes confirmés par direction/cp)</i></p> <p>Taux de participation du personnel à au moins une formation <i>(source : GIF)</i></p>
Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité de nos élèves	<p>90% des élèves se sentiront en sécurité dans l'école</p> <p>90% des élèves se sentiront bien dans l'école</p>	<p>Données 2022-2023</p> <p>86,4% des élèves se sentent en sécurité dans l'école</p> <p>79,5% des élèves se sentent bien dans l'école</p>	<p>*Proportion des élèves qui se sentent en sécurité</p> <p>*Proportion des élèves satisfaits de leur milieu de vie <i>(source : sondage Bien-être à l'école SRÉ-CSSHC)</i></p>
Développer de nouveaux projets pédagogiques particuliers pour les élèves du secondaire	75% des élèves participent à un projet pédagogique particulier	<p>Données 2022-2023</p> <p>48,2% des élèves du 1^{er} cycle sont inscrits dans l'un programmes suivants :</p> <p>« plein air »</p> <p>« summum sport »</p> <p>« anglais enrichi »</p>	<p>Taux d'inscription des élèves à un projet pédagogique particulier <i>(source : GPI - inscription au 30 septembre)</i></p>



RÈGLES
de
RÉGIE INTERNE
du
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de
L'ÉCOLE LA FRONTALIÈRE

Note : Dans le présent document, le générique est utilisé sans aucune discrimination, dans le seul but d'alléger le texte et d'éviter des amendements.

1.0 Le fonctionnement du conseil d'établissement est régi par ses règles de régie interne ainsi que par les articles 56 à 73 de la Loi sur l'instruction publique.

2.0 Choix du président

2.1 Le conseil d'établissement choisit son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire.

(Article 56, L.I.P.)

3.0 Remplacement du président

3.1 En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil d'établissement désigne un vice-président parmi ses membres éligibles au poste de président.

(Article 60, L.I.P.)

3.2 En cas d'absence ou d'empêchement du vice-président, le conseil d'établissement désigne parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire, une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs du président.

4.0 Fonctions et pouvoirs du président

4.1 Le président dirige les séances du conseil d'établissement.

(Article 59, L.I.P.)

4.2 Le président vérifie le quorum, ouvre la séance, appelle les points de l'ordre, accorde le droit de parole, décide de la recevabilité des propositions et des questions. Il fait respecter les réglementations et les règles relatives aux séances du conseil d'établissement.

4.3 Le président s'assure que les propositions soumises au conseil d'établissement ont été clairement énoncées. Il appelle le vote et en proclame le résultat.

4.4 Le président s'applique à être impartial.

- 4.5 Les questions sont adressées au président.
- 4.6 Le président accorde le droit de parole aux membres, suivant l'ordre chronologique de leurs demandes.
- 4.7 L'auteur d'une proposition a un droit de réplique une fois que tous ont eu la chance de s'exprimer.

5.0 Appel de la décision du président

- 5.1 Tout membre peut en appeler auprès du conseil d'établissement d'une décision prise par le président. Une proposition en ce sens n'est pas sujette à débat. Cependant, le président a le privilège d'explicitier les motifs de sa décision avant de demander le vote sur l'appel.

6.0 Le quorum

- 6.1 Le quorum aux séances du conseil d'établissement est formé par la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents.
(Article 61, L.I.P.)
- 6.2 La séance du conseil d'établissement ne peut débuter à moins qu'il y ait quorum.
- 6.3 S'il n'y a pas quorum, les membres présents peuvent signer une feuille des présences et se retirer après un délai de trente (30) minutes après l'heure prévue pour la séance.

7.0 Suspension des fonctions du conseil

- 7.1 Après trois (3) convocations consécutives à intervalles d'au moins sept (7) jours où une séance du conseil d'établissement ne peut être tenue faute de quorum, le centre de services scolaire peut ordonner que les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement soient suspendus pour la période qu'elle détermine et qu'ils soient exercés par le directeur de l'école.

(Article 62, L.I.P.)

8.0 Les décisions

8.1 Les décisions du conseil d'établissement sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents et ayant le droit de vote. Un de ces membres peut s'abstenir de voter.

En cas de partage, le président a voix prépondérante.
(Article 63, L.I.P.)

8.2 Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.

(Article 64, L.I.P.)

8.3 Lorsqu'un membre vote contre la proposition, il peut demander, s'il le désire, que le procès-verbal indique nommément qu'il a voté contre la proposition. S'il ne le demande pas, cette mention n'a pas à être notée au procès-verbal.

8.4 En pareil cas, le procès-verbal ne rapporte pas les motifs de la dissidence, pas plus qu'il ne rapporte les motifs exprimés par les personnes qui ont voté en faveur de la proposition.

9.0 Les séances

9.1 Le conseil d'établissement tient au minimum cinq séances par année. Ces séances se tiennent à l'école, à l'heure et à la date choisies par le conseil d'établissement à la première réunion de celui-ci. Les séances auront une durée maximum de 3 heures.

9.2 Advenant que le jour prévu pour tenir la séance ordinaire du conseil d'établissement soit un jour férié, cette séance se tient alors le jour juridique suivant (ou est reporté au même jour de la semaine suivante).

9.3 Le conseil d'établissement peut, à l'une ou l'autre de ses séances, fixer le jour, l'heure et le lieu de toute séance ordinaire additionnelle au calendrier déjà prévu.

9.4 Les composantes de l'établissement (parent, membre du personnel de l'école...) sont informées du jour, de l'heure et du lieu des séances comme suit :

- le bulletin d'information au personnel
- le site internet de l'école

Cependant, toutes modifications peuvent être faites aux dates et heures avec préavis.

(Article 67, L.I.P.)

9.5 Les séances du conseil d'établissement sont convoquées par le président au moins 4 jours avant la tenue de la séance.

9.6 Les séances du conseil d'établissement peuvent être suivies à distance en cas de situation particulière. Le conseil d'établissement utilisera le même règlement relatif à la participation à distance aux séances du conseil d'administration du Centre des services scolaires des Hauts-Cantons.

Voir document en annexe

10.0 Séances publiques

10.1 Les séances du conseil d'établissement sont publiques; toutefois, le conseil d'établissement peut décréter le huis clos pour étudier tout sujet qui peut causer un préjudice à une personne.

(Article 68, L.I.P.)

10.2 Lors de huis clos, le directeur de l'établissement et la personne désignée par lui pour consigner les délibérations participent à ce huis clos.

10.3 Le comité plénier permet aux membres d'étudier un point de l'ordre du jour, en séance publique, sans être astreints à l'ensemble des règles habituellement applicables (limitation du droit de parole, proposition, amendement...). Aucune proposition formelle ne peut être faite en comité plénier, mais un projet de résolution peut être élaboré.

- 10.4 Le comité privé est une séance de travail dite “informelle” ou caucus qui se tient à huis clos. La vérification d’un consensus potentiel peut être un motif pour tenir un comité privé.

Aucune décision liant le conseil d’établissement ne peut être validement adoptée en comité privé.

11.0 Délibérations

- 11.1 Seuls peuvent prendre part aux délibérations du conseil d’établissement les membres en fonction avec ou sans droit de vote, le directeur de l’école et les personnes qui y sont autorisées par le conseil d’établissement.

(Articles 42,45 et 46, L.I.P.)

- 11.2 Les membres du conseil d’établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence, comme le ferait en pareille circonstance une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l’intérêt de l’école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté.

(Article 71, L.I.P.)

- 11.3 Aucun membre d’un conseil d’établissement ne peut être poursuivi en justice pour un acte accompli de bonne foi dans l’exercice de ses fonctions.

(Article 72, L.I.P.)

12.0 L’ordre du jour

- 12.1 Un projet d’ordre du jour est élaboré conjointement entre le président et la direction de l’établissement. Par la suite, il est soumis au conseil d’établissement qui a le privilège de l’accepter tel quel, de le compléter ou de le modifier.

- 12.2 Une fois que l’ordre du jour est finalisé, il est adopté par résolution. Pour le modifier, il faut procéder par résolution à la majorité des membres présents.

13.0 Le déroulement des débats et les propositions

13.1 Le directeur de l'école assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs et, à cette fin, entre autres :

- a) il s'assure de l'élaboration des propositions visées dans le chapitre III de la Loi sur l'instruction publique qu'il doit soumettre à l'approbation du conseil d'établissement;
- b) il favorise la concertation entre les parents, les élèves et le personnel;
- c) il informe régulièrement le conseil d'établissement des propositions qu'il approuve en vertu de l'article 96.15 de la Loi sur l'instruction publique.

(Article 96.13 al₁ L.I.P.)

13.2 Lorsque le directeur de l'école néglige ou refuse de soumettre à l'approbation du conseil d'établissement une proposition sur un sujet relevant de la compétence du conseil dans les quinze (15) jours de la date à laquelle le conseil en fait la demande, ce dernier peut agir sans cette proposition.

(Article 96.13 al₂ L.I.P.)

13.3 Dans la mesure du possible, une proposition doit être soumise par écrit pour assurer la justesse et l'exactitude de sa formulation.

13.4 Les sujets de l'ordre du jour sont présentés de la façon suivante :

- a) exposé du sujet;
- b) période d'éclaircissement ou de compréhension par le membre du conseil d'établissement. Les questions sont adressées au président en demandant parole à tour de rôle. Le président répond par lui-même ou invite le directeur de l'école à répondre;
- c) suggestion d'une proposition.

- 13.5 Lorsqu'une proposition est faite, le président reçoit cette proposition et la dépose pour discussion. Cette proposition n'a pas à être appuyée pour être valablement reçue. Lorsque les discussions sont terminées, le président soumet la proposition au vote en demandant quels sont ceux qui sont contre. Il déclare la résolution adoptée ou rejetée à la majorité des votes ou à l'unanimité.
- 13.6 Les discussions sur la proposition ont pour but de permettre à chacun des membres qui le désirent, d'exprimer les raisons qui l'incitent à voter dans un sens ou dans l'autre. Aussi, chacun doit se limiter à une seule intervention.
- 13.7 Le processus suivant peut être utilisé par le président pour dénouer une impasse dans les discussions ou le fonctionnement :
- 1^o la proposition principale est celle qui se situe au point de départ de toute discussion ou de toute décision sur un sujet précis;
 - 2^o Cette proposition est sujette aux amendements (sans changer le sens général de la proposition) qu'on peut y proposer pour :
 - retrancher certains mots sans les remplacer,
 - retrancher certains mots afin de les remplacer par d'autres,
 - ajouter certains mots;
 - 3^o un amendement peut faire l'objet d'un sous-amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé;
 - 4^o le président dispose d'abord des sous-amendements, s'il y en a, puis des amendements et, enfin, de la proposition finale.

14.0 Retrait d'une proposition

- 14.1 Ne peut être considéré "une proposition" le projet de résolution déposé à la séance pour décision à une séance subséquente, car ce projet n'a pas fait l'objet d'une proposition formelle.
- 14.2 Cependant, dès qu'une proposition se trouve devant le conseil d'établissement, elle devient la propriété du conseil et ne peut être retirée sans le consentement de celui-ci. La demande de retrait est

formulée par le proposeur. En son absence, un autre membre peut la formuler.

14.3 Cette permission se donne soit de “consentement unanime”, c’est-à-dire, sans recourir aux formalités d’un vote si personne ne s’y oppose, soit par une proposition régulièrement faite à cet effet et adoptée majoritairement, sans amendement ni débat.

14.4 Si la permission n’est pas accordée, le débat se continue sur la proposition et le vote est pris.

15.0 Droit de vote

Chaque parent, chaque membre du personnel et chaque élève, le cas échéant, a un droit de vote (63 LIP).

Les représentants de la communauté et la direction de l’établissement, le cas échéant, n’ont pas de droit de vote.

En cas de partage, le président a voix prépondérante.

16.0 Les questions du public

Les règles établies par le conseil d’établissement relatives au moment et à la durée de la (des) période(s) de questions ainsi que la procédure à suivre sont les suivantes :

16.1 Au début et à la fin des séances du conseil, une période est réservée pour permettre au public de poser des questions orales aux membres. Dans le cas d’un groupe, son porte-parole est invité par le président à s’exprimer au nom du groupe. Le président peut autoriser d’autres membres du groupe à s’exprimer.

16.2 La période de questions du public doit durer au plus quinze (15) minutes, à moins qu’il n’y ait pas suffisamment de questions pour justifier cette durée. Cependant, le conseil peut rallonger la durée de la période de questions en tenant compte du nombre de personnes qui ont demandé la permission d’intervenir et de la durée anticipée de la séance, compte tenu du projet d’ordre du jour.

16.3 La période de questions réservée à la fin de la séance porte uniquement sur les points traités à l’ordre du jour.

- 16.4 Seul le président est investi des pouvoirs nécessaires pour agir à titre de régulateur lors des interventions du public.
- 16.5 La période de questions du public ne doit pas consister en un débat entre les membres et le public. Elle a pour objet de permettre aux personnes présentes de poser des questions orales aux membres du conseil, étant donné que seuls peuvent prendre part aux délibérations du conseil les membres, le directeur d'école et les personnes qui y sont autorisées par le conseil.
- 16.6 Lors de la période de questions du public (et en tout autre temps pendant une séance publique des membres), il est formellement interdit à quiconque de se plaindre oralement contre un employé de l'école et un élève de l'école. De telles plaintes doivent être formulées par écrit au directeur de l'école.

EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES QUANT AU DÉROULEMENT

- 16.7 Toute personne qui veut poser une question doit lever la main et dès que le président lui donne la parole, donne son nom, prénom et, le cas échéant, le nom et l'adresse de l'organisme qu'elle représente.
- 16.8 Une personne ne peut poser qu'une seule question tant que les autres personnes ayant manifesté leur intention de poser une question, n'ont pas été entendues.
- 16.9 Une personne qui a obtenu la parole peut poser une question :
- se rapportant à une matière d'intérêt public relevant de la juridiction de l'école, du conseil d'établissement ou de l'un des comités de l'école;
 - dans le cadre d'un sujet spécifique, doit poser une question se rapportant exclusivement à ce sujet.
- 16.10 Une question ne doit contenir que les mots nécessaires pour obtenir les renseignements demandés.
- Est irrecevable une question :
- a) qui est précédée d'un préambule inutile;

- b) qui contient une hypothèse, une expression d'opinion, une déduction, une suggestion ou une imputation de motifs;
 - c) dont la réponse exigerait ou constituerait une opinion professionnelle ou une appréciation personnelle;
 - d) qui porte sur une affaire devant les tribunaux ou un organisme quasi-judiciaire ou une affaire qui est sous enquête, lorsque, dans ce dernier cas, les paroles peuvent être préjudiciables à une personne physique ou morale;
 - e) qui contient des propos séditieux, injurieux ou irrespectueux envers quiconque.
- 16.11 Toute réponse doit être claire et brève et se limiter à la question posée sans aucun argument ni aucune expression d'opinion.
- 16.12 Aucun membre du conseil d'établissement ne peut être tenu de produire un document en réponse à une question.
- 16.13 Le président peut retirer le droit de parole à une personne qui ne respecte pas les dispositions du présent mode de fonctionnement ou dont la question vise l'obtention de renseignements facilement accessibles à l'un des services du centre de services scolaire.

17.0 Le procès-verbal des délibérations

- 17.1 Le procès-verbal des délibérations du conseil d'établissement est consigné dans un registre tenu à cette fin par le directeur de l'école ou une personne que le directeur désigne à cette fin. Le registre est public. C'est le directeur ou la personne désignée par lui qui a la garde du registre.

(Article 69 al₁ L.I.P.)

- 17.2 Le conseil d'établissement dispense le directeur de l'école ou la personne désignée par lui de lire le procès-verbal, pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins vingt-quatre (24) heures avant le début de la séance où il est approuvé.

(Article 69 al₃ L.I.P.)

- 17.3 Le procès-verbal est approuvé au début de la séance suivante et est signé par la personne qui préside et contresigné par le directeur de l'école ou la personne désignée par lui.

(Article 69 al2 L.I.P.)

- 17.4 Le procès-verbal est la relation sommaire dans un registre que le secrétaire, dans l'exercice de ses fonctions, fait de ce qui s'est passé ou de ce qui a été décidé en sa présence, pendant la séance.
- 17.5 Le procès-verbal ne contient pas les paroles et actes individuels des membres.
- 17.6 Cependant, selon les circonstances, l'expression des opinions peut servir au préambule des résolutions, sous forme d'attendus ou de considérants.

18.0 Frais de déplacements/repas/gardiennage

- 18.1 Deux choix sont offerts aux membres du conseil d'établissement pour défrayer les coûts du transport lors de réunions, ce sont : 1° un remboursement à raison de 2,00\$ pour une sortie; 2° selon la politique du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.
- 18.2 Les membres peuvent choisir de se faire rembourser les frais de transport (kilométrage) ou se faire rembourser le coût d'un repas selon la politique de remboursement du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.
- 18.3 Pour le gardiennage, 6,00\$/l'heure pour un maximum de 4 heures sera accordé.

2021-10-07

Réf.doc\rég-i-int/cm



AVIS PUBLIC

Le Conseil d'établissement de l'école La Frontalière siégera aux dates suivantes :

29 octobre 2024 (18 h 00)

17 décembre 2024 (18 h 00)

18 mars 2025 (18 h 00)

20 mai 2025 (18 h 00)

25 juin 2025 (18 h 00)

Ces séances auront lieu à la salle de conférence de l'école situé au secrétariat général.

Bienvenue à tous les parents qui désirent assister à ces rencontres.

Activités à approuver par le CÉ [M.A.: 24 oct. 2024]

septembre 2024

septembre 2024							octobre 2024						
di	lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa
1	2	3	4	5	6	7							
8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12
15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19
22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26
29	30						27	28	29	30	31		

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1 sept.	2	3	4	5	6 08:00 Fête de la rentrée (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/b/g/person/kco_techarest_cshc_qc_ca/)	7
8	9 15:10 Conseil d'école	10 10:59 Encadrement - répondant (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/b/g/person/kco_techarest_cshc_qc_ca/)	11	12 Anniversaire Vicky Simoneau-Dubé	13	14
15 Anniversaire Cassandra Côté Charest	16 14:20 Hockey M15 (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/w/g/person/kco_techarest_cshc_qc_ca/)	17 Anniversaire Sandra Nunez 08:45 Table des intervenants 15:20 Rencontre	18 12:30 Sortie Gros Pierre - PEP 12:30 Sortie Pommes - Classe CAPS	19	20 Anniversaire Sylvie Romain 09:00 Assemblée générale - Projet éducatif	21
22	23 Anniversaire Yannick Roberge	24	25	26 13:20 Hockey - M15 (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/w/g/person/kco_techarest_cshc_qc_ca/)	27 Anniversaire Valérie Sage 12:30 Hockey - M15 (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/w/g/person/kco_techarest_cshc_qc_ca/)	28 Anniversaire Maryse Allard Anniversaire Mélanie Paquette
29	30 Anniversaire Claudine Devost 10:59 PRISE DE PRÉSENCE OFFICIELLE - P.3	1 oct.	2	3	4	5

octobre 2024

octobre 2024							novembre 2024						
di	lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa
6	7	1	2	3	4	5	3	4	5	6	7	1	2
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
29 sept.	30	1 oct. 08:45 Table intervenants	2 14:20 Hockey M15 (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/w:/g/personal/kco-techarest_cshc_qc_ca/)	3 08:25 Dépistage Dentaire - local robe de bal 3e étage (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/)	4 Thématique - Journée Sportive 08:30 Dépistage Dentaire - local robe de bal 3e étage	5
6	7 Date de tombée - Première 09:00 Atelier 09:00 Conseil d'école 13:30 Formation -	8 08:30 Randonnée vélo - Plein air 1 et 2 (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/x:/g/personal/kcot)	9 12:20 Sortie fromagerie Station - PEP (https://commissions) 14:20 Hockey M15 (https://commissions)	10 10:59 Encadrement - Répondant (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/b:/g/personal/kco)	11 Remise parents - 1re communication (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/b:/g/personal/kco)	12
13	14 Anniversaire Mylène Gervais	15 08:45 Table intervenants 10:45 Randonnée Mont Hereford - Plein air 14:20 Hockey M15 15:20 Rencontre	16 Anniversaire Colette Lessard 12:41 Maison des jeunes et CJE - PEP (https://commissions)	17	18	19
20	21 Vaccination 3e secondaire - Bibliothèque (bibliothèque)	22 Anniversaire Julie Côté 08:20 Randonnée Mont Ham - Plein air 1-2 11:00 Photo en groupe	23 Anniversaire Julie Boisvert 08:30 Visite du Cégep - 5e secondaire 12:30 Sortie classe CAPS	24 Anniversaire Geneviève Dion	25 12:30 Hockey M15 (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/w:/g/personal/kco-techarest_cshc_qc_ca/)	26 Anniversaire Caroline Plafter
27	28	29 08:45 Table intervenants 09:42 Course 5 km - sec 4 (Dehors) 14:20 Hockey M15 18:00 Conseil	30 Anniversaire Pierre Lamy 08:20 Sortie St-Malo - FMS 1 et 2	31 Anniversaire Josiane Chénard Halloween - Déguise-toi!	1 nov.	2

novembre 2024

novembre 2024							décembre 2024						
di	lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa
					1	2	1	2	3	4	5	6	7
3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14
10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21
17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28
24	25	26	27	28	29	30	29	30	31				

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
27 oct.	28	29	30	31	1 nov. Anniversaire Valérie Otis-Nault 12:41 Sortie Quilles - Groupe 10-20 (https://commissions)	2
3	4 11:00 Salon carrière (Place publique) 14:20 Hockey M15 (https://commissions) 15:20 Conseil d'école	5 08:30 Photos finissants (salle des miroirs)	6 08:20 Sortie EXPÉ Windsor - PEP (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/x/g/personal/kcot)	7 15:20 Rencontre collective (Bibliothèque) 17:00 Portes ouvertes	8	9 Anniversaire Francine Therriault
10 Date de tombé 1er bulletin (https://commissions) 08:30 Hockey M15 (https://commissions)	11	12 08:45 Table intervenants 12:00 Hockey M15 (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/w/g/personal/kco)	13 Anniversaire Julie Langlois Date de remise des bulletins - 1re étape 08:30 Sortie classe Pep - EA Poly	14 17:00 Rencontre Parents bulletin (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/b/g/personal/kco)	15 Anniversaire Annie Marcoux	16 Anniversaire Lucie Lallier
17	18 Anniversaire Claudia Mongeau	19 14:20 Hockey M15 (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/w/g/personal/kco) techarest_cshc_qc.ca/	20	21	22 08:00 Journée thématique - Costco 10:59 Encadrement - Répondant (https://commissions)	23
24 Anniversaire Annie Veillette	25 15:20 Conseil d'école (Salle de conférence)	26 Anniversaire Denise Lebel 08:45 Table intervenants	27 08:20 Portes ouvertes 24 juin - PEP (https://commissions) 10:49 Hockey M15 (https://commissions)	28	29	30

décembre 2024

décembre 2024							janvier 2025						
di	lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa
1	2	3	4	5	6	7	5	6	7	1	2	3	4
8	9	10	11	12	13	14	12	13	14	15	16	17	18
15	16	17	18	19	20	21	19	20	21	22	23	24	25
22	23	24	25	26	27	28	26	27	28	29	30	31	
29	30	31											

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1 déc. Anniversaire Antony Veilleux	2 09:00 Assemblée générale - Projet éducatif (Bibliothèque ou cafétéria) - École	3 11:05 Hockey M15 (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/w:/g/personal/kco-techarest_cshc_qc_ca/)	4	5 12:40 Défi des recrues - 2e secondaire (CRIFA)	6 09:30 Défi des recrues - 2e secondaire	7
8	9 Anniversaire Stacey Calvert 10:45 D-Vert escalade - Plein air 1-2 (https://commissions)	10 Fête à Natacha Arguin 08:45 Table intervenants	11 08:20 Explo 24 juin - PEP (https://commissions-hc-my.sharepoint.com) 08:55 Hockey M15 (https://commissions)	12	13 16:00 Générale Andrée-Ann Parent (place publique)	14
15 Fête de Jasmin Rousseau 09:00 Spectacle Danse Andrée-Ann Parent (place publique)	16	17	18 14:20 Hockey M15 (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/w:/g/personal/kco-techarest_cshc_qc_ca/)	19 Fête d'Antoine Tremblay	20 08:00 Ski-Planche à neige Orford 14:00 Activités de Noël	21 Réservation Sylvain Fontaine
22	23 Fête de Robert Dupuis	24	25	26	27	28 Fête à Marie-Josée Riendeau
29	30	31	1 janv. 25	2	3	4

janvier 2025

janvier 2025							février 2025						
di	lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa
			1	2	3	4							1
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
29 déc.	30	31	1 janv. 25	2	3	4
5	6 08:00 Ski-Planche à neige - Sutton - parascolaire	7 08:45 Table intervenants	8 14:20 Hockey M15 (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/w/g/personal/kco_techarest_cshc_qc_ca/)	9 Fête à Sony Garon	10	11
12 08:00 Hockey M15 (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/w/g/personal/kco_techarest_cshc_qc_ca/)	13 15:20 Conseil d'école	14 11:05 Hockey M15 (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/w/g/personal/kco_techarest_cshc_qc_ca/)	15 11:00 Encadrement - Répondant (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/b/g/personal/kco)	16	17 Journée thématique Hawaïenne	18
19	20	21 08:45 Table intervenants 09:20 Hockey M15 (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/w/g/personal/kco)	22	23 08:00 Journée plaisir d'hiver	24 Ski-Planche à neige - USA (2jours)	25
26	27	28 14:20 Hockey M15 (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/w/g/personal/kco_techarest_cshc_qc_ca/)	29	30 12:00 Hockey M15 (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/w/g/personal/kco_techarest_cshc_qc_ca/)	31 10:45 Pêche sur la glace Massawippi - Plein air 1 (https://commissions-hc-my.sharepoint.com)	1 févr.

février 2025

février 2025							mars 2025						
di	lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa
						1							1
2	3	4	5	6	7	8	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28		23	24	25	26	27	28	29
							30	31					

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
26 janv.	27	28	29	30	31	1 févr.
2	3	4 Fête à Diane Lambert 08:45 Table intervenants 09:30 Hockey M15 (https://commissions-hc-my.sharepoint.co)	5	6	7 08:00 Ski-Planche à neige - Owl's Head 09:00 Assemblée générale - Projet éducatif	8
9	10 07:45 Hockey M15 (https://commissions-hc-my.sharepoint.co) 08:20 Ski ou planche 14:03 Pièce théâtre - 3e 15:20 Conseil d'école	11 Fête à Cassandra Markey Fête d'Amélie Guèvremont	12 Fête D'Anne-Marie Dawson 08:20 Explor 24 juin - PEP (https://commissions-hc-my.sharepoint.co)	13	14 Activité St-Valentin (habillement chic) Fête à Mélanie Sheehy 08:00 St-Valentin 10:45 Pêche sur la glace <i>Plein Air</i>	15
16 Date de tombée - 2e bulletin (https://commissions-hc-my.sharepoint.co) m/b:g/personal/kco	17 14:20 Hockey M15 (https://commissions-hc-my.sharepoint.co) m/w:g/personal/kco techarest_cshc_qc_ca/	18 08:45 Table intervenants	19	20 Date de remise - bulletins (https://commissions-hc-my.sharepoint.co) 10:20 Hockey M15 (https://commissions-hc-my.sharepoint.co)	21 08:20 Ski ou planche Orford - plein air 1-2 (https://commissions-hc-my.sharepoint.co) m/x:g/personal/kcot	22
23	24 Fête de Noémie Pomerleau	25	26 14:20 Hockey M15 (https://commissions-hc-my.sharepoint.co) m/w:g/personal/kco techarest_cshc_qc_ca/	27 Fête d'Isabelle Proulx Journée thématique - Pyjama 17:00 Rencontre avec les parents - 2e étape	28	1 mars

mars 2025

mars 2025							avril 2025						
di	lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30			
30	31												

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
23 févr.	24	25	26	27	28	1 mars
2	3	4	5 Fête à Myriam Longpré	6 Fête d'Alexandra Thibert	7 Fête de Sylvain Véronneau	8
9	10	11 15:20 Conseil d'école	12 11:00 Encadrement - Répondant (https://commissions-hc-my.sharepoint.co)	13 14:00 Ski-Planche à neige - Bromont	14	15
16	17	18 08:45 Table intervenants	19	20	21 Journée thématique - Éève vs personnel 14:00 Match Hockey élèves Vs personnel	22 Fête à Jean-Daniel Côté
23 Anniversaire Andréanne Courtemanche Fête à Noémie Losier	24 Sortie Mégantic - Plein air sec.1-2 (https://commissionshc-)	25	26 Fête à Jean-François Auger	27 Fête de Cindy Bernier	28	29
30	31 Fête de Jean-François Gagnon 08:20 Curling - plein air 1	1 avr.	2	3	4	5

avril 2025

avril 2025						
di	lu	ma	me	je	ve	sa
6	7	1	2	3	4	5
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

mai 2025						
di	lu	ma	me	je	ve	sa
4	5	6	7	1	2	3
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
30 mars	31	1 avr. 08:45 Table intervenants	2	3	4 Fête d'Amélie Lemay	5
6	7 Spectacle culturel - Jocelyn Sioui 15:20 Conseil d'école	8	9 Anniversaire Josée Lemieux 08:20 Explo 24 juin - PEP (https://commissions-hc-my.sharepoint.co)	10 14:00 Atelier CAA Québec - 5e secondaire cours CCQ <i>*en classe</i>	11 19:30 Soirée Artistique (place publique)	12 13:30 Soirée Artistique (place publique)
13	14 10:45 Curling - plein air 2 (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/x/g/personal/kcot)	15 Anniversaire Sabrina Duval 08:20 Atelier CAA 08:45 Table intervenants 14:00 Atelier CAA	16 12:41 Atelier CAA Québec - 5e secondaire cours CCQ	17 Anniversaire Line Binette Journée stage jeunes Explo - 3e secondaire Journée thématique -	18	19
20	21 Anniversaire Jacques Enright	22	23	24	25 Anniversaire Jessica Bendo	26
27 Anniversaire Clara Prin	28 Anniversaire Lise Lemay	29 Anniversaire Karine Vaillancourt 08:45 Table intervenants	30	1 mai	2	3

mai 2025

mai 2025							juin 2025						
di	lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
25	26	27	28	29	30	31	29	30					

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
27 avr.	28	29	30	1 mai	2	3
				Voyage Toronto - 2e secondaire		Anniversaire Cathie Lalancette
4	5 10:45 Pêche Massawippi - Plein air 1 (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/x/g/personal/kcot)	6	7	8	9	10
11	12 08:20 Arbre en arbre - plein air 1-2 (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/x/g/personal/kcot) 15:20 Conseil d'école	13 08:45 Table intervenants	14	15	16	17
18 Anniversaire Élisabeth Mériteau	19	20 10:45 Pêche Massawippi - plein air 2 (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/x/g/personal/kcot)	21 08:20 Sortie Musée Bombardier - PEP (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/x/g/personal/kcot)	22	23 12:41 Gala des activités (place publique)	24
25	26	27 08:45 Table intervenants	28 Anniversaire Françoise Ruel 11:00 Encadrement - Répondant (https://commissions-hc-my.sharepoint.com/x/g/personal/kcot)	29	30	31

juin 2025

juin 2025						
di	lu	ma	me	je	ve	sa
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

juillet 2025						
di	lu	ma	me	je	ve	sa
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1 juin	2 Sortie fin d'année - Plein air 1-2 (https://commissionshc-m)	3	4	5	6 Anniversaire Catherine Boisvert Anniversaire Nadia Gagnon	7
8	9 Anniversaire Michèle Scalabrini 15:20 Conseil d'école	10 Anniversaire Maripier Tremblay 08:45 Table intervenants	11	12	13	14
15	16	17	18	19 Anniversaire Alec Michaud	20	21
22 Anniversaire Alicia Caron	23 Date de tombée 3e étape (https://commissions) 09:00 Assemblée générale - Projet	24	25	26	27	28
29 Anniversaire Nicolas Véronneau	30 Anniversaire Maude Lizotte	1 juil.	2	3	4	5



CONTENUS EN ORIENTATION SCOLAIRE
ET PROFESSIONNELLE

FEUILLET À L'INTENTION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU SECONDAIRE

Depuis 2017, des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) sont offerts dans toutes les écoles aux élèves de la 5^e année du primaire à la 5^e année du secondaire. Ces contenus obligatoires, définis par le ministère de l'Éducation, ont pour but d'outiller graduellement les élèves dans leur réflexion sur leurs choix scolaires et professionnels en plus de favoriser une préparation aux différentes transitions qu'ils vivront. Les COSP sont complémentaires à d'autres moyens mis en œuvre dans les écoles, notamment aux services professionnels offerts par les conseillères et conseillers d'orientation.

Les contenus à couvrir pour chaque cycle sont répartis dans un continuum de manière à répondre aux besoins des élèves au fur et à mesure de leur développement. Ils ont été établis sans qu'une nouvelle matière soit créée et ne sont pas évalués. C'est donc à travers les différentes matières déjà enseignées que les élèves peuvent vivre les activités d'apprentissage liées aux COSP.

Les COSP incitent les élèves à s'engager dans la préparation de leur avenir de façon graduelle dès la 5^e année du primaire, favorisant ainsi leur motivation, leur persévérance et leur réussite scolaires.

LE CONTINUUM DES CONTENUS EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Dans le continuum des COSP, 19 contenus obligatoires sont ciblés. Ils sont répartis en trois axes de connaissance liés entre eux par le recours à des stratégies qui favorisent l'apprentissage des élèves.

Axe de la connaissance de soi

L'élève apprend à mieux se connaître et cerne ses caractéristiques personnelles :

- Intérêts, aptitudes, valeurs, aspirations et atouts;
- Attitudes, comportements et perceptions contribuant au sentiment de compétence personnelle.

Axe de la connaissance du monde scolaire

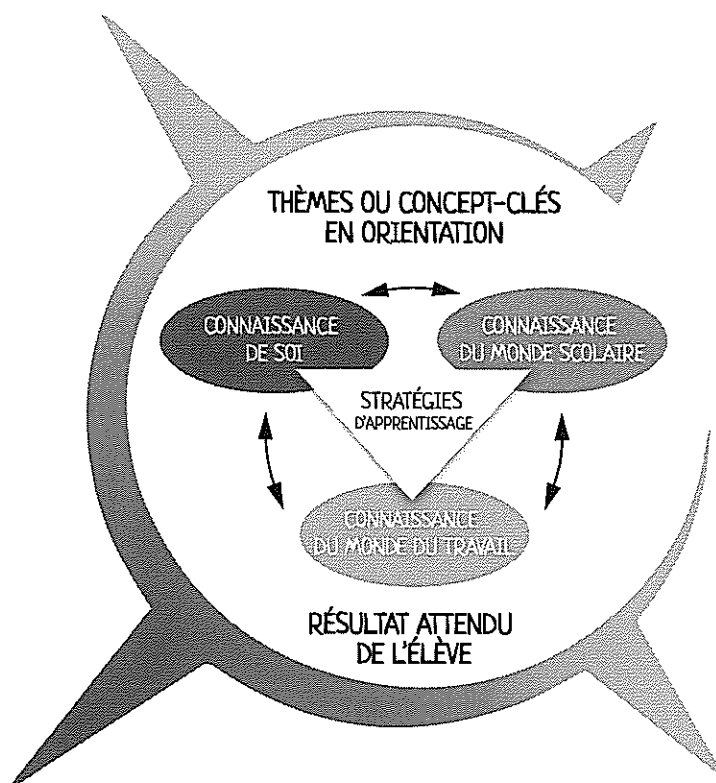
L'élève apprend à mieux se préparer aux défis de son parcours scolaire :

- Transitions scolaires (du primaire au secondaire, du premier au second cycle du secondaire et du secondaire au postsecondaire);
- Système scolaire québécois et choix scolaires.

Axe de la connaissance du monde du travail

L'élève apprend à mieux se préparer aux défis et aux exigences du marché du travail :



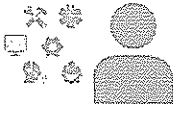
- Liens entre le monde scolaire, la connaissance de soi et le monde du travail;
- Exploration des métiers et des professions.





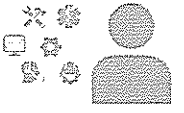
La direction d'école, avec son équipe, détermine les moments où les contenus seront offerts et les personnes qui seront responsables de les enseigner selon leur planification. Au premier cycle du secondaire, six COSP sont enseignés. Ils sont répartis entre la 1^{re} et la 2^e année du secondaire au choix de l'école.

AXES

1^{er} CYCLE DU SECONDAIRE

 <p>CONNAISSANCE DE SOI (trois aspects)</p>	PERSONNEL	<p>SENTIMENT D'EFFICACITÉ PERSONNELLE (SEP) Sélectionner des exemples où ses attitudes, ses comportements ou ses perceptions contribuent à maintenir un sentiment de compétence personnelle</p> <p>CHAMPS D'INTÉRÊT Élaborer un portrait de ce qui l'intéresse et de ce qui ne l'intéresse pas sur les plans scolaire et extrascolaire</p>
		SOCIAL
	 <p>CONNAISSANCE DU MONDE SCOLAIRE</p>	SCOLAIRE
		<p>SYSTÈME SCOLAIRE QUÉBÉCOIS Comparer les différences et les ressemblances des voies de qualification du système scolaire</p> <p>PRÉPARATION AUX CHOIX SCOLAIRES DU 2^e CYCLE DU SECONDAIRE Anticiper ses choix au 2^e cycle en s'appuyant sur ses champs d'intérêt et sur ses aptitudes scolaires</p>
 <p>CONNAISSANCE DU MONDE DU TRAVAIL</p>		<p>PRÉFÉRENCES SCOLAIRES EN LIEN AVEC LE MARCHÉ DU TRAVAIL Sélectionner des métiers ou des professions qui correspondent à ses préférences scolaires</p>

Au second cycle du secondaire, ce sont également les milieux scolaires qui déterminent l'année où les contenus seront offerts, sauf en 3^e secondaire, année pour laquelle les trois contenus sont fixés. Les écoles doivent s'assurer que les élèves vivent des COSP tous les ans. Chaque élève reçoit environ 10 heures d'apprentissage en orientation par année.

AXES		2 ^e CYCLE DU SECONDAIRE	
		Début du cycle (3 ^e secondaire)	Fin du cycle (4 ^e et 5 ^e secondaire)
 <p>CONNAISSANCE DE SOI (trois aspects)</p>	PERSONNEL SOCIAL SCOLAIRE	<p>ÉBAUCHE DU PROFIL PERSONNEL Élaborer l'ébauche de son profil personnel en s'appuyant sur ses intérêts, ses aptitudes, ses aspirations et ses valeurs</p>	<p>BILAN DU PROFIL PERSONNEL Organiser ses apprentissages sur la connaissance de soi pour faire le bilan de son profil personnel</p> <p>PROJET DE VIE Anticiper l'ébauche d'un projet d'avenir (personnel, professionnel ou citoyen)</p>
		<p>RÉPERCUSSIONS DES CHOIX SUR LE CHEMINEMENT SCOLAIRE Anticiper les conséquences des choix personnels ou scolaires qui influencent la poursuite de son cheminement scolaire.</p>	<p>PRÉPARATION À LA TRANSITION S'autoréguler par rapport à sa préparation à la transition</p>
		<p>PRÉFÉRENCES PROFESSIONNELLES ET PROFIL PERSONNEL Sélectionner des préférences professionnelles qui correspondent à son profil personnel</p>	<p>PERCEPTIONS ET RÉALITÉ DU MONDE DU TRAVAIL Vérifier ses perceptions par rapport à la réalité et aux exigences du monde du travail</p>
 <p>CONNAISSANCE DU MONDE SCOLAIRE</p>			
 <p>CONNAISSANCE DU MONDE DU TRAVAIL</p>			

COMMENT POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT À LA MAISON?

Chaque jeune évolue à son propre rythme, selon ce qu'il connaît de lui-même, de ses intérêts, de ses valeurs, du monde de l'éducation et du marché du travail. Il arrive que certains jeunes se connaissent bien et aient déjà une idée de ce qu'ils veulent faire dans l'avenir, alors que pour d'autres, le processus est plus long et demande plus de réflexion.

Comme parents, vous jouez un rôle d'accompagnement primordial dans l'orientation scolaire et professionnelle de votre enfant. Voici quelques pistes pour le soutenir et vous impliquer dans sa réflexion :

- Discuter de ce qu'il apprend à l'école relativement aux COSP;
- Discuter de ce qu'il découvre sur lui, ses intérêts, ses aptitudes, ses valeurs et ses aspirations;
- Discuter de ce qu'il retient des différents parcours scolaires et de ce qu'il connaît des métiers et des professions;
- Discuter de ce qu'il appréhende quant à ses études après le secondaire ou à son entrée sur le marché du travail;
- Le questionner sur ses réflexions et ses préoccupations par rapport à ses choix scolaires et professionnels;
- L'aider à faire ressortir ses points forts, l'encourager et le valoriser;
- Profiter des situations de la vie de tous les jours pour souligner ses habiletés et ses forces;
- Lui confier des tâches et des responsabilités familiales lui permettant de développer des compétences comme le sens de l'organisation, l'autonomie, la débrouillardise et la minutie, entre autres;
- L'écouter et échanger avec lui sur les études et ses projets d'avenir;
- Encourager des attitudes positives par rapport à l'école ou au travail.

Pour obtenir plus d'information sur les contenus en orientation scolaire et professionnelle, il est possible de consulter le lien suivant : <https://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/aide-et-soutien/services-educatifs-complementaires/orientation-scolaire-et-professionnelle>.

COSP du 1^{er} cycle du secondaire

<p align="center">Enseignant(e)s ADPEC Professionnel Conseillère d'orientation</p>	<p align="center">Degré</p>	<p align="center">'Sentiment d' efficacité personnelle (SEP)</p>	<p align="center">Champs d' intérêt</p>	<p align="center">Réussite scolaire</p>	<p align="center">Système scolaire québécois</p>	<p align="center">Préparation aux choix scolaires du 2^e cycle du secondaire</p>	<p align="center">Préférences scolaires en lien avec le marché du travail</p>
Enseignants donnant la période d'étude (Support C.O. et direction)	1 et CPT1	X					
Enseignants de français / enseignant répondant (Support C.O.)	1, CPT1, CPT2, CPT3		X				
Enseignant répondant (Support C.O.)	CPT1, CPT2, CPT3			X			
Enseignants d'anglais / enseignant répondant (Support C.O.)	1, CPT2, CPT3						X
Enseignants de français / enseignant répondant avec C.O.	2, CPT2, CPT3				X		
Enseignants de science / enseignant répondant avec C.O.	2, CPT2, CPT3					X	
Enseignant répondant (Parcours individualisé pour chaque élève)	CAPS	X	X	X	X	X	X

29 octobre 2024

Objet : Contenus en orientation scolaire et professionnelle au secondaire

Bonjour chers membres du conseil d'établissement,

Depuis 2017, des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) sont offerts dans toutes les écoles aux élèves de la 5e année du primaire à la 5e année du secondaire. Ces contenus obligatoires, définis par le ministère de l'Éducation, ont pour but d'outiller graduellement les élèves dans leur réflexion sur leurs choix scolaires et professionnels en plus de favoriser une préparation aux différentes transitions qu'ils vivront. Les COSP sont complémentaires à d'autres moyens mis en œuvre dans les écoles, notamment aux services professionnels offerts par les conseillères et conseillers d'orientation.

Les contenus à couvrir pour chaque cycle sont répartis dans un continuum de manière à répondre aux besoins des élèves au fur et à mesure de leur développement. Ils ont été établis sans qu'une nouvelle matière soit créée et ne sont pas évalués. C'est donc à travers les différentes matières déjà enseignées que les élèves peuvent vivre les activités d'apprentissage liées aux COSP.

Les COSP incitent les élèves à s'engager dans la préparation de leur avenir de façon graduelle dès la 5e année du primaire, favorisant ainsi leur motivation, leur persévérance et leur réussite scolaires.

Ainsi, voici les COSP qui seront travaillés cette année selon la matière et l'année du cycle, incluant les classes en adaptation scolaire :

Jonathan Savoie

COSP du 2^e cycle du secondaire

Enseignant(e)s ADPEC Professionnel Conseillère d'orientation	Degré	Ebauche du profil personnel	Répercussions des choix sur le cheminement scolaire	Préférences professionnelles et profil personnel	Bilan du profil personnel	Projet de vie	Préparation à la transition	Perceptions et réalité du monde du travail
Enseignants d'arts (Support C.O.)	3	X						
Enseignante de PPO (Support C.O.)	3		X					
Enseignante de PPO et C.O.	3			X				
Enseignant répondant (Support C.O.)	FPT1 et FMS1	X	X	X				
Enseignant de CCQ (Support C.O.)	4							X
Enseignant répondant (Support C.O.)	FPT2				X			X
Enseignant de CCQ (Support C.O.)	5							X
Enseignante d'éducation financière (Support C.O.)	5						X	
Enseignant répondant (Support C.O.)	FPT3					X	X	
Enseignant répondant (Support C.O.)	FMS2				X	X		
Enseignant répondant (Parcours individualisé pour chaque élève)	CAPS	X	X	X	X	X	X	X